



## INFORMATION MUNICIPALE

Dans le cadre de la consultation citoyenne et du grand débat national, la commune de Gilette propose de mettre à la disposition de ses administrés un cahier sur lequel chacune et chacun pourront faire part de leurs doléances et propositions au Gouvernement.

Modalités de mise à disposition à partir du 14 janvier 2019 :

Mairie – Service Accueil / Agence Postale Communale :

du mardi au jeudi : de 9 H à 11 H 30 et de 14 H à 16 h 30  
vendredi : de 9 H à 11 H 30  
samedi : de 9 H à 12 H

Mairie-Annexe des quartiers du Pont-Charles-Albert :

M. Max BISCROMA, Conseiller Municipal, assurera une permanence les :

- Mercredis et vendredis : de 14 H à 18 H

Ces cahiers seront ensuite adressés à M. le Président de la République fin mars 2019.